

## **Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 02 mars 2012.**

L'an deux mil douze, le deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUMAS P., Maire.

Etaient présents : MM. DUMAS P., LESUEUR G., PAIN J., CLEMENT J.D, FRANCOIS T., FORT F., BONTE J., Mme LEFRANCOIS C. et M. SIMON M.

Etaient absents excusés : Mme BERARD I. qui a donné pouvoir à M. PAIN J. et M. SAVAL G. qui a donné pouvoir à M. DUMAS P.

Secrétaire de séance : M. LESUEUR G.

Convocation en date du : 24/02/2012

### **- Délibérations diverses**

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'acquérir par voie de préemption l'immeuble bâti situé 15 chemin des Gautiers à Marchefroy, section AB, parcelle n° 100, d'une superficie de 707 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame GAUDIN née GUYONNET Françoise, au prix de 205 000 € comme stipulé dans la déclaration d'intention d'aliéner.
- de notifier cette décision à la SCP LASNIER et TORLASCO.
- d'établir un acte authentique constatant le transfert de propriété dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.
- de régler la vente dans les six mois, à compter de la notification de la présente décision.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatif à ce projet.
- d'inscrire les crédits suffisants au budget primitif 2012 de la commune.